



Litige avec un garagiste speedy

Par **annesophie26**, le **07/02/2010** à **22:04**

Bonjour,

suite a un choc sous ma voiture, j'ai amené ma voiture chez un garagiste (speedy) afin qu'il verifie si ma voiture n'avais pas subi de séquelles. Il verifie et me dit que tout va bien. le soir je decide de verifier mes niveaux, le liquide de refroidissement etait vide et lorsque j'ai voulu en remettre la totalité de liquide de refroidissement tombé directement sur la route. Je decide donc de retourner au garage afin de lui faire part du probleme qu'il n'avait pas relevé.

Verdict: mon radiateur a été percé par le choc ... Après hesitation, je decide de faire les reparations qui m'ont coutés au total 389€.

Le lendemain, je retourne aller ma voiture, le garagiste me fait signer une decharge, 10 minutes après mon voyant de liquide de refroidissement s'allume et une fumée sortait du capot.

Il m'a paru normal d'appeler le garagiste aussitot.

Au telephone il m'a bien fait comprendre qu'il n'en avait rien a faire et que je lui avais signé une decharge et que je ne pouvais donc rien contre lui ...

Resultat: mon joint de culasse à laché. Ce que je reproche au garagiste c'est de ne pas avoir fait son travail. Il savait tres bien que ma voiture n'allait pas tenir et m'a laissé partir ainsi. S'il m'avait dit que mon chauffage et mon joint de culasse etait fichu ... je n'aurais jamais fait les reparations qui aurait beaucoup trop elevé pour moi!

Ai je un recours ? quelque chose a faire contre lui ?